

Informations de base	
1999/0161(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Organisation commune des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes: quota supplémentaire pour Portugal, campagnes 1999/2000 et 2000/2001 Modification Règlement (EC) No 2201/96 1995/0248(CNS) Subject 3.10.02 Produits transformés, agroalimentaire 3.10.15 Production agricole, excédents, déficits et quota agricoles, primes de non-commercialisation Zone géographique Portugal	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		AYUSO Pilar (PPE-DE) 01/09/1999
	Commission pour avis		Date de nomination
	BUDG Budgets		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Agriculture et pêche	2236	1999-12-14

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
20/07/1999	Publication de la proposition législative	COM(1999)0376 	Résumé
17/09/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/11/1999	Vote en commission		Résumé
23/11/1999	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0068/1999	
01/12/1999	Débat en plénière		

02/12/1999	Décision du Parlement	T5-0135/1999	Résumé
14/12/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
14/12/1999	Fin de la procédure au Parlement		
21/12/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1999/0161(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 2201/96 1995/0248(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/5/12076

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0068/1999 JO C 194 11.07.2000, p. 0005	23/11/1999	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0135/1999 JO C 194 11.07.2000, p. 0016-0072	02/12/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1999)0376  JO C 307 26.10.1999, p. 0031 E	20/07/1999	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0942/1999 JO C 368 20.12.1999, p. 0030	20/10/1999	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date

Acte final

Règlement 1999/2701
JO L 327 21.12.1999, p. 0005

[Résumé](#)

Organisation commune des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes: quota supplémentaire pour Portugal, campagnes 1999/2000 et 2000/2001

1999/0161(CNS) - 02/12/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Maria del Pilar AYUSO GONZALEZ (PPE/DE, E), le Parlement européen a approuvé la proposition. Toutefois, à la lumière de l'expérience acquise, le Parlement préconise la révision du régime actuel de quotas dans le sens de la flexibilité et d'une meilleure adaptation, tant aux conditions de la production qu'aux impératifs du marché, compte tenu notamment de la forte concurrence sur le marché mondial. La Commission est invitée à soumettre au Conseil et au Parlement européen, d'ici le début de la prochaine campagne, des propositions dans le sens de la mise en place d'un régime de seuils de garantie par État membre, de façon à favoriser la compétitivité de l'industrie communautaire.

Organisation commune des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes: quota supplémentaire pour Portugal, campagnes 1999/2000 et 2000/2001

1999/0161(CNS) - 20/07/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF: augmentation du quota du Portugal pour les campagnes 1999/2000 et 2000/2001 pour les tomates destinées à la production de concentré. CONTENU: la campagne 1997/1998 a été caractérisée, au Portugal, par des conditions climatiques exceptionnellement défavorables qui ont entraîné une baisse importante de la production. En conséquence, il est envisagé d'augmenter le quota portugais de concentré. Pour la campagne 1999/2000, cette augmentation devrait être de 83 468 tonnes. Pour la campagne 2000/2001, elle devrait être égale à la différence entre le quota calculé pour le Portugal en appliquant le système prévu par le règlement 2201/96/CE et celui résultant du même système, mais en remplaçant par 884 592 tonnes la quantité utilisée au Portugal au cours de la campagne 1997/1998. Pour les deux campagnes 1999/2000 et 2000/2001, le quota global ainsi que la quantité destinée au concentré seront augmentés de la quantité supplémentaire attribuée au Portugal.

Organisation commune des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes: quota supplémentaire pour Portugal, campagnes 1999/2000 et 2000/2001

1999/0161(CNS) - 14/12/1999 - Acte final

OBJECTIF: augmentation du quota du Portugal pour les campagnes 1999/2000 et 2000/2001 pour les tomates destinées à la production de concentré. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ: Règlement 2701/1999/CE du Conseil modifiant le règlement 2201/96/CE portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes. CONTENU: une quantité supplémentaire de tomates fraîches destinées à la production de concentré est attribuée au Portugal. Pour la campagne 1999/2000, cette augmentation est égale à 83 468 tonnes. Pour la campagne 2000/2001, elle est égale à la différence entre le quota calculé pour le Portugal en appliquant le système prévu par le règlement 2201/96/CE et celui résultant du même système, mais en remplaçant par 884 592 tonnes la quantité utilisée au Portugal au cours de la campagne 1997/1998. Pour les deux campagnes 1999/2000 et 2000/2001, le quota global ainsi que la quantité destinée au concentré sont augmentés de la quantité supplémentaire attribuée au Portugal. ENTRÉE EN VIGUEUR: 21/12/1999. Le règlement est applicable à partir du 15/06/1999.